

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-1-12-3

Service instructeur

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN POUR 2019

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan pour 2019 et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention y afférente.

Créé en 1985 sous la forme d'une association inscrite de droit local, l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan (IDL), a pour tâche de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général français. Parmi les membres fondateurs figurent les trois Départements d'Alsace Moselle. Les autres membres sont des structures issues du monde socio-professionnel (Notariat, Ordre régional des géomètres-experts, syndicats professionnels, chambres des huissiers, Chambres de métiers, Ordres des avocats...).

L'IDL est investi d'une mission de synthèse et d'impulsion, à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public ; sa mission a été reconnue d'utilité publique par le Préfet en 1995.

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et sa modernisation notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service d'un large public pour toutes questions relatives au droit local.

Ainsi, l'IDL propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement, notamment par le biais de son site internet. L'IDL poursuit sa collaboration avec différents ministères en vue d'intégrer certains domaines de droit local dans les codes (code de la sécurité intérieure, code du patrimoine). Il

a participé également à la publication de la traduction française des textes de droit local rédigés en langue allemande.

L'IDL est un centre de documentation comportant une bibliothèque de 3 000 ouvrages et un fichier documentaire de plus de 25 000 références. L'IDL est également un centre de formation et d'information qui entreprend des études et recherches, assure des interventions ponctuelles auprès de divers organismes et organise des colloques. Par ailleurs, l'Institut a créé sa collection d'ouvrages "Publications de l'IDL" et édite un bulletin de liaison périodique, qui s'intitule "La Revue du Droit Local" et paraît trois fois par an.

Au total, l'IDL enregistre environ 200 demandes par mois.

L'IDL sollicite pour 2019 une subvention de 50 000 euros pour son fonctionnement.

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a inscrit un crédit de 50 000 euros pour ce soutien financier au programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et de m'autoriser à signer la convention y afférente jointe en annexe au présent rapport. Cette subvention fera l'objet de deux versements, soit 50 % en début d'exercice, après signature de la convention et 50 % au second semestre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT